



## Traité Brakhot

### Michna 7 - Chapitre 8

מי שאכל ושכח ולא בירך בית שמאי אומרין, יחזור למקומו  
ויברך; ובית הלל אומרין, יברך במקום שנזכר. עד  
אימתו הוא מברך, עד כדי שיתאכל המזון במעיו.

Celui qui a mangé et a oublié de faire la bénédiction après le repas (Birkat Hamazone) - Beth Shammaï disent, qu'il retourne à l'endroit [où il a mangé] et qu'il bénisse ; et Beth Hillel disent, il peut le faire à l'endroit où il s'en souvient. Jusqu'à quand est-on sous l'obligation de faire la Birkat HaMazone ? Jusqu'à ce que la nourriture soit digérée [dans ses intestins.]



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)